

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07-12-2015

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Christie MARTINEZ, Alain MATHIEU, Noël TREVISIOL

Excusé : Denis DERVIN,

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Schéma départemental de coopération intercommunal :**

Après la seconde réunion des maires du Pays du Haut Limousin, aucune majorité franche ne s'est dégagée... Une réunion des maires de la communauté de communes du Haut-Limousin (CCHL) s'est tenue, mais n'a pas non plus été marquée par une franche majorité.

En effet, la position des maires présents qui ne reflète pas nécessairement celle des conseils municipaux, seuls compétents, était très variée. Après débats, il semblerait que davantage de maires soient favorables à refuser le schéma du Préfet... Une délibération type est tout de même proposée par notre communauté de communes, qui doit, quant à elle, se prononcer jeudi soir.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien de la CCHL dans son périmètre actuel, en intégrant également les communes qui souhaitent rejoindre ce territoire

- **Décision modificative :**

Il est nécessaire d'inscrire 160 euros au titre des exonérations des taxes foncières sur le non bâti, concernant les jeunes agriculteurs. Cette somme peut être prélevée au chapitre 022, dépenses imprévues.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP :**

Comme chaque année, il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2016, ce jusqu'au vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits aux budgets précédents.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- **Questions diverses :**

Demandes de subventions :

Une délibération est nécessaire afin d'autoriser le maire à faire une demande d'aide à l'Etat, au titre de la DETR pour la mise en accessibilité des bâtiments publics. Il est également nécessaire de renouveler la demande auprès du Conseil Départemental.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Demande d'achat de terrain :

Une demande d'achat de terrain concernant la parcelle cadastrée A 644 a été faite. Cette parcelle, actuellement bien sans maître, est en cours de transfert vers le domaine privé de la commune, selon la délibération du 16 novembre dernier.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette cession, dès que le transfert de propriété sera effectif, au prix de deux euros le mètre carré.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au lundi 8 février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 heures 45.